

Date de révision de la fiche signalétique: 17/1/2022

# 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produitGen-Z Miracle WaterAutres nomsGen-Z Miracle Water

Identificateur de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation Prévue** 

Dispersion de pigment produite pour un usage exclusif pour des applications de tatouages permanents. Le produit ne doit PAS être utilisé dans les yeux. Produit à usage professionnel conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Intenze Product Inc.

215, Rt 17

South Rochelle Park, NJ 07662

Service clientèle: Intenze Product Inc. 201 342 4446

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours

**Téléphone No**1 (800) 222-1222 Association américaine des centres antipoison

# 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n  $^{\circ}$  1907/2006

Pas de catégories applicables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la réglementation (CE) N° 1272/2008

Pas de catégories applicables.



Date de révision de la fiche signalétique: 17/1/2022

[Prévention]:

Pas de déclarations de prévention

[Réponse]:

Pas de déclarations de réaction

[Stockage]:

Pas de déclarations de stockage

[Disposition]:

Pas de déclarations d'élimination

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

# 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP / GHS] (tel que modifié par (UE) 2015/830 et le règlement (UE) 2020/878), elles sont répertoriées ci-dessous.

	Ingrédient/Désignations chimiques		oids %	Classification CE N° 1272/2008	Remarques *
4	Aqua	100		Non Classé	Facteur M aigu: 1
	Numéro CAS: 0007732-18-5				Chronic M-Factor: 1
7	Numéro CE 231-791-2				PBT/vPvB= Non
	Numéro d'index:				

<sup>^</sup>CLP 31 EC No. 1272/2008 1.1.3.1.

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

#### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Généralités** En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE

JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**Inhalation** Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est

irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un

médecin.

<sup>\*</sup>PBT/vPvB - Substance PBT ou vPvB



Date de révision de la fiche signalétique: 17/1/2022

Contact avec les yeux Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en

maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon.

NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

**Ingestion** En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au

repos. NE PAS faire vomir.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Résumé** Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière

symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques au médecin

Traiter de manière symptomatique

# 5. Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO<sup>2</sup>, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Guide ERG N° Aucune donnée disponible.

# 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.



Date de révision de la fiche signalétique: 17/1/2022

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# 7. Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés. Entreposer les contenants dans un endroit frais, aéré et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur, des agents oxydants puissants et des charges électrostatiques. Les contenants doivent être entreposés entre 4 et 25 °C (39 et 77 °F).

Matières incompatibles: Aucune information disponible

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible



Date de révision de la fiche signalétique: 17/1/2022

# 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Aucun ingrédient de ce produit n'est classé comme dangereux.

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition

> doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utilser un filtre

de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Lunettes de sécurité de protection recommandées Yeux

Peau Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et

par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les

valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de Autres pratiques de

manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements travail

souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

# 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur: Caractéristique État physique: Liquide Aspect

Odeur Caractéristique

Aucune information disponible Seuil olfactif

Non mesuré Ha Non mesuré Point de fusion / point de congélation (°C)

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Non mesuré (°C)

°F °C, Test method: (Open/Close cup) Point d'éclair

Vitesse d'évaporation (Ether = 1) Non mesuré

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité Limite inférieure d'explosivité: Non mesuré

ou limites d'explosivité

Limite supérieure d'explosivité: Non mesuré

Tension de vapeur (Pa) Non mesuré Densité de vapeur Non mesuré



Date de révision de la fiche signalétique: 17/1/2022

Aucune information disponible

**Densité** Non mesuré

Solubilité dans l'eau Aucune information disponible

Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log

Kow)

Température d'auto-inflammation (°C)

Non mesuré
Température de dégradation (°C)

Non mesuré
Viscosité (cSt)

Non mesuré
Oxidising properties

Non mesuré
Explosive properties

Non mesuré

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

# 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures élevées et le contact avec des matériaux incompatibles

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

Date de révision de la fiche signalétique: 17/1/2022

# 11. Informations toxicologiques

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë

Aucun ingrédient de ce produit n'est classé comme dangereux.

Classification	Catégorie	Description du danger	
Toxicité Aiguë - Orale		Non applicable	
Toxicité Aiguë - Cutanée		Non applicable	
Toxicité Aiguë - Inhalation		Non applicable	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	<i></i>	Non applicable	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Non applicable	
Sensibilisation respiratoire		Non applicable	
Sensibilisation cutanée	<del>-</del> -	Non applicable	
Mutagénicité sur les cellules germinales	1	Non applicable	
Cancérogénicité		Non applicable	
Toxicité pour la reproduction		Non applicable	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	1	Non applicable	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée		Non applicable	
Danger par aspiration		Non applicable	

# 11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.



Date de révision de la fiche signalétique: 17/1/2022

# 12. Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

# Écotoxicité aquatique

Aucun ingrédient de ce produit n'est classé comme dangereux.

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

# 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

# 13. Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

# 14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre national	IMO / IMDG (transport maritime	ICAO/IATA )
14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nations unies			
14.3. Classe(s) de danger pour	O	IMDG: Non	Classe: Non
le transport	<b>DOT:</b> Non applicable	applicable	applicable
	Sous-classe: Non applicable	<b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>Sous-classe:</b> Non applicable



Date de révision de la fiche signalétique: 17/1/2022

**14.4. Groupe d'emballage** Non applicable Non applicable Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

**IMDG** Polluant marin: Non;

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'est pas applicable

# 15. Informations réglementaires

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

# Législation nationale

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les produits contentant des solvants organiques et si l'application par pulvérisation est possible. Les tableau des maladies professionnelles no. 84 "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel".

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

# 16. Autres informations

# Date de révision de la 17/1/2022 fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

N'est pas applicable

N'est pas applicable

Fin de la FISPQ